



LA DGFIP EMPRUNTÉE



1^{er} juin 2017

Ce groupe de travail (GT) s'est « invité » dans le dialogue social du 1^{er} semestre qui, une fois n'est pas coutume, regroupe très majoritairement des thématiques SPL. A croire que notre Directeur Général a eu des remords sur ce pan d'activités qui ne participe pas de son tropisme naturel !

Etaient présents, outre **F.O.-DGFIP**, les organisations syndicales suivantes : CGT, CFDT et CFTC/UNSA. Solidaires était absent, ayant visiblement boycotté ce GT.

LA DGFIP DONNE ENFIN RAISON A F.O.

F.O.-DGFIP, d'emblée, a tenu à préciser que si les autres GT du 1^{er} semestre 2017 ont de vrais enjeux et de vraies conséquences sur le réseau, les missions et les agents (SAR, caisses sans numéraire, bilan SDCl), par contre, celui-ci ressemble plus à un satisfecit, d'ailleurs discutable, d'un dispositif qui s'impose à nous.

Pour mémoire, ce dispositif avait été présenté en Comité Technique Ministériel (CTM) le 26 mai 2015. Lors de ce CTM, notre fédération **F.O. Finances** s'était étonnée que le Service à Compétence nationale (SCN) créé à cet effet n'ait pas été adossé et positionné dans l'organigramme de la DGFIP, ce qui aurait été logique au vu de notre métier de comptable public du secteur local. Il avait pourtant été décidé de rattacher ce SCN à la Direction Générale du Trésor (DGT).

On s'aperçoit, une fois de plus, que les faits ont donné raison à **F.O.**, puisque l'objet principal de ce

GT est de nous présenter le transfert de ce SCN, en provenance de la DGT, vers la DGFIP.

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP** a pris acte de ce GT qualifié de « concertation » dans l'agenda social. Mais sur quoi allions nous nous concerter ? On attend encore la réponse.

NOUS CONCERTE SUR QUOI ?

La délégation **F.O.-DGFIP** s'est donc posée la question de l'utilité de ce GT, ou plutôt du mode de communication sur ce fonds de soutien : en d'autres termes, ne pouvait-on pas communiquer sur ce sujet par le biais d'une information dans Ulysse ou par le céléberrissime et bien pensant E-Fip ?

L'impact sur le réseau est nul, comme nous l'a confirmé Mme Biquard – chef du service des collectivités locales – qui présidait ce GT, c'est en administration centrale que tout se passe.

Les deux fiches, transmises à l'appui de ce GT, décrivent l'organisation mise en place, suite à l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29/12/2013 de finances initiale pour 2014. Cet article crée un fonds de soutien des collectivités et établissements publics locaux (CEPL) ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque.

Le but affiché de la DGFIP était d'informer les organisations syndicales sur ce fonds de soutien fonctionnant en mode SCN et surtout sur sa continuation opérationnelle et de gestion confiée désormais, à partir du 1/9/2017, à la DGFIP – bureau CL1C.

Les organisations syndicales présentes à ce GT, dont **F.O.-DGFIP**, se sont étonnées que les agents DGFIP travaillant auparavant auprès de la Direction Générale du Trésor (DGT) aient été obligés de se repositionner et n'aient pu suivre cette mission à CL1C.

Parallèlement, trois emplois actuellement financés sur le programme 305 « Stratégie économique et fiscale » de la mission « Economie » seront transférés au bureau CL1C de la DGFIP au titre de la reprise d'activité du SCN.

Pour la Présidente, 3 ETP « c'est suffisant, d'autant que le plus gros des dossiers est passé ». Quant à la non-reprise des agents DGFIP affectés antérieurement à la DGT, la DGFIP ne les reprend pas car, dit la Présidente, « on change d'activité ».

SANS MOYENS DONNÉS AUX COMPTABLES, PAS DE CONSEIL

La délégation **F.O.-DGFIP** n'a pas manqué aussi de relever que ce GT soulève aussi en creux le rôle de conseil du comptable public auprès des décideurs locaux.

Comme sur d'autres métiers, il faut des moyens à même de doter les comptables d'outils et de formations leur permettant de faire mentir l'IGF, qui, en 2015, dans un rapport devenu célèbre, qualifiait de fiction le comptable « porte d'entrée » des ordonnateurs. **F.O.-DGFIP** a toujours réfuté cet

argument, car ce sont tous les maillons du réseau qui doivent concourir à répondre efficacement aux besoins des ordonnateurs, et il est malhonnête de laisser croire que le point d'entrée par le seul comptable soit la cause des dysfonctionnements.

DES IDÉES DE GT SPL, F.O.-DGFIP EN A !

Pour revenir au bien fondé de ce GT, **F.O.-DGFIP** a rappelé que des sujets plus urgents et plus sensibles dans le secteur public local existent et auraient mérité d'être abordés durant ce semestre.

Citons, par exemple, et parmi tant d'autres, :

► Un GT sur le secteur hospitalier qui ne serait pas superflu, quand on sait que le dernier sur ce thème a eu lieu le 9 février 2012. Les thématiques sont toutes trouvées : 1^{er} bilan des groupements hospitaliers de territoires (GHT), la problématique « hébergés », la certification des comptes.

► Un GT sur la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables principaux du secteur local : comment fait-on, par exemple, pour accompagner, en terme de RPP, un réseau qui se réduit et qui concentre sur moins de têtes plus de risques ? Ce sujet risque de devenir très vite sensible.

En réponse, la Présidente a botté en touche sur la RPP (concerne les RH), mais a promis un GT hospitalier au 2^{ème} semestre 2017.

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

BULLETIN
D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

à 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu